



INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

BUDGET PRIMITIF 2023 **BUDGET PRINCIPAL DU CCAS** **BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du CCAS. Il est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Enfin, le budget est divisé en chapitres et articles dans les conditions qui sont déterminées par décret.

Le budget est donc un acte fondamental de la gestion du CCAS. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation : de prévision parce qu'il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année à venir et d'autorisation parce qu'il constitue l'acte juridique par lequel est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil d'administration.

1. BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le budget primitif du budget principal du CCAS au titre de l'exercice 2023 s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Budget</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	776 700 €	776 700 €
Investissement	171 700 €	171 700 €

Il est procédé à la reprise des résultats de 2022 sur le budget primitif de 2023 de la manière qui suit :

- Report de l'excédent en section de fonctionnement : + 327 655.05 €
- Report de l'excédent en section d'investissement : + 132 006.42 €

Structure du budget primitif

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
011 - Dépenses générales	332 180,00 €	70 - Produits de service	430 500,00 €
012 - Charges de personnel	278 500,00 €	74 - Dotations et participations	3 500,00 €
65 - Autres charges gestion courante	140 010,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	8 300,00 €
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	370,00 €	77 - Produits exceptionnels	244,95 €
67 - Charges exceptionnelles	50,00 €		
Total des dépenses réelles	751 110,00 €	Total des recettes réelles	442 544,95 €
022 - Dépenses imprévues	- €	002 - Report de résultat	327 655,05 €
042 - Opérations d'ordre entre section	25 590,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	6 500,00 €
Total des dépenses	776 700,00 €	Total des recettes	776 700,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
204 - Subventions d'équipement versées	20 000,00 €	10- Dotations et fonds divers	2 103,58 €
20 - Immobilisations incorporelles	21 000,00 €	024 - Produits des cessions d'immobilisations	12 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	123 430,00 €		
Restes à réaliser 2022	770,00 €		
Total des dépenses réelles	165 200,00 €	Total des recettes réelles	14 103,58 €
		001 - Report de résultat	132 006,42 €
040 - Opérations d'ordre entre section	6 500,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	25 590,00 €
Total des dépenses	171 700,00 €	Total des recettes	171 700,00 €

2. BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR

Le budget primitif du budget annexe de l'Accueil de jour au titre de l'exercice 2023 s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Budget</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	211 800 €	211 800 €
Investissement	0 €	0 €

Il n'est pas procédé à l'affectation de résultat dans l'attente des décisions d'affectation des autorités de tutelle.

Structure du budget primitif

CHAPITRES	DEPENSES	DEPENDANCE	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAL
O11	Dépenses générales	9 720,00 €	17 180,00 €	21 300,00 €	48 200,00 €
O12	Dépenses de personnel	47 150,00 €	42 300,00 €	73 450,00 €	162 900,00 €
O16	Dépenses afférentes à la structure		700,00 €		700,00 €
	FONCTIONNEMENT DEPENSES	56 870,00 €	60 180,00 €	94 750,00 €	211 800,00 €

CHAPITRES	RECETTES	DEPENDANCE	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAL
O17	Produits de la tarification	56 870,00 €	60 180,00 €	94 750,00 €	211 800,00 €
O19	Produits financiers	- €	- €	- €	- €
	FONCTIONNEMENT RECETTES	56 870,00 €	60 180,00 €	94 750,00 €	211 800,00 €

La présente présentation jointe à la note de synthèse adressée à l'ensemble des membres du conseil d'administration accompagne le budget primitif figurant au nombre des pièces annexes remises auxdits conseillers.